

Fontainebleau



CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 17 février 2023

Rapport de présentation des orientations budgétaires

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires - Budget annexe M22 du CCAS - Résidences Autonomie - Exercice 2023

En application des dispositions de l'article L.2312-1 du C.G.C.T., issu de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues de procéder à un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de l'exercice considéré.

A défaut d'un tel débat, le vote du budget primitif serait entaché d'illégalité et le document pourrait être annulé par la juridiction administrative. Le débat ne peut avoir lieu lors de la même séance que l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'Etat dans le département.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce les anciennes dispositions relatives au débat d'orientations budgétaires des communes et des établissements publics administratifs en accentuant l'information aux membres de l'assemblée délibérante et aux citoyens. Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport et les modalités de publication et de transmission.

Pour rappel, les crédits concernant les résidences autonomie du Centre Communal d'Action Sociale de Fontainebleau sont gérés au sein d'un budget annexe relevant de la nomenclature comptable M22 depuis le 1^{er} janvier 2019, et ce conformément à la réglementation relative aux établissements sociaux et médico-sociaux.

SITUATION DU SERVICE

- **Résidences autonomie**

Les résidences autonomie, établissements gérés par le CCAS de Fontainebleau, accueillent des personnes âgées d'au moins 60 ans valides et autonomes. Elles sont constituées de logements privatifs non médicalisés proposés en location (les résidents emménagent avec leurs meubles et effets personnels) et d'espaces communs partagés par tous les résidents. L'accès aux équipements et services proposés visent à faciliter le quotidien et rompre l'isolement.

À Fontainebleau, elles se situent :

- Résidence autonomie Rosa Bonheur, 36 rue de la Paroisse (46 T1 bis et 7 T2).
- Résidence autonomie Lorraine, 3 rue de Lorraine (41 T1 bis).

Les résidences autonomie proposent également des chambres pour les hôtes des résidents (2 chambres sur la résidence Rosa Bonheur et 4 appartements sur la résidence Lorraine).

Vivre dans une résidence autonomie permet de continuer à vivre de manière totalement indépendante tout en bénéficiant d'un environnement plus adapté et sécurisé et d'une mise à disposition d'équipements et de services individuels et collectifs :

- Mise à disposition d'un logement privatif avec la possibilité d'installer le téléphone et de recevoir la télévision.
- Mise à disposition d'espaces collectifs (grand salon, restaurant, petit salon, bibliothèque...).
- Accès à un service de restauration (le midi du lundi au vendredi), également ouvert aux personnes extérieures à la résidence sur réservation. La prestation de cuisine est assurée par la société Ogusthym (1 cuisinier sur chaque résidence) et le service en salle par les agents des résidences. Les résidents participent aux commissions de menus qui se déroulent toutes les 6 semaines.
- Accès à un service de blanchisserie.
- Accès à un service de téléassistance (dispositif de sécurité apportant aux résidents une assistance et un moyen de se signaler 24h/24).
- Accès aux animations et aux activités organisées au sein de la résidence ou à l'extérieur.
- Accès à une offre d'actions collectives ou individuelles de prévention de la perte d'autonomie au sein de la résidence ou à l'extérieur : nutrition, bien-être, développement du lien social, mémoire, équilibre...
- Accès à un service de transport personnalisé qui répond aux besoins des résidents et des personnes extérieures pour se rendre à divers rendez-vous (médecin, coiffeur, banque...).

Conformément à la réglementation en vigueur, les établissements n'accueillent que les personnes valides et autonomes dans les actes de la vie quotidienne (GIR 6 et GIR 5) ou en légère perte d'autonomie (GIR 4 sous certaines conditions) afin de répondre à leur besoin de sécurité, de socialisation, de confort et de prévention de la perte d'autonomie.

Le résident peut bénéficier d'aides extérieures : aide à la personne, service infirmier, portage de repas à domicile... Lorsque les limites du maintien à domicile sont atteintes, une orientation en EHPAD et/ou maison de retraite médicalisée est sollicitée.

Les résidences sont conventionnées aux Aides Personnalisées au Logement (APL). En fonction de ses ressources, le résident a la possibilité de solliciter cette aide auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

APL 2022 : 9 résidents à Rosa Bonheur (15 099 €) et 10 résidents à Lorraine (10 078 €).

| | RA Rosa Bonheur | RA Lorraine | Observations |
|--------------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|
| Entrées 2022 | 5 | 9 | Isolement, sécurité... |
| Sorties 2022 | 8 | 7 | EHPAD, décès... |
| Logements libres au 31.12.2022 | 20 dont 5 à réhabiliter | 8 dont 4 à réhabiliter | |

Le personnel assure du lundi au vendredi :

- L'administration et la gestion des établissements.
- L'accueil des résidents et des personnes extérieures.
- Les animations et les activités organisées au sein des résidences ou à l'extérieur.
- L'entretien des espaces collectifs et le service de blanchisserie.
- Le service à table.
- La maintenance technique des bâtiments.
- Le suivi des travaux avec les différentes entreprises.

- La surveillance et la sécurité des personnes et des lieux.

Afin de mener à bien la mission de service public au sein des résidences, l'équipe se réunit mensuellement afin de planifier, communiquer et permettre une fluidité et une harmonisation des pratiques professionnelles.

- **Crise sanitaire COVID-19**

Bien que moins impactées par la crise sanitaire, les résidences autonomie ont poursuivi en 2022 la gestion sanitaire liée au COVID-19 :

- Gestion des isolements des résidents positifs (lien avec l'ARS, portage de repas en plateau, contacts réguliers...).
- Gestion des absences des agents positifs.
- Gestion de la 4^{ème} injection au sein des résidences pour les résidents (35 résidents vaccinés).
- Attention particulière apportée aux symptômes liés au COVID-19 et sollicitation de tests antigéniques.

- **Animations**

Depuis 2017, le forfait autonomie (CPOM) déployée dans les résidences autonomie de Fontainebleau permet de proposer des actions innovantes et mutualisées pour répondre aux besoins des résidents et des personnes extérieures en matière de maintien de l'autonomie.

BOULES DE VIE (44 séances en 2022 = 4 536,00 €)

Boules de vie est un concept alternatif à l'offre traditionnelle d'activité physique. Ludique, il s'adapte aux capacités physiques et physiologiques du résident. L'exercice physique a un effet apaisant sur le corps et l'esprit. Cette activité récréative d'entretien des facultés physiques et motrices est très appréciée des résidents.

MASSAGE ASSIS (47 séances en 2022 = 5 739,50 €)

Le massage assis ou encore le massage sur chaise est une méthode de détente et de relaxation, pratiqué sur une chaise ergonomique prévue pour ce type de massage. Son principe est simple : soulager par le toucher.

CONFÉRENCES (20 conférences en 2022 = 5 000,00 €)

Activité d'entretien des facultés cognitives et psychiques qui permet aux résidents de découvrir la France et le monde par le biais de conférences (ex : l'Atlas-Maroc, la Norvège, la Namibie...).

CINÉMA à Cinéparadis de Fontainebleau (74 séances en 2022 = 436,60 €)

Les résidents ne peuvent pas toujours bénéficier des événements culturels organisés pour le grand public. C'est pourquoi ces sorties mensuelles permettent de consolider le lien social et l'ouverture vers l'extérieur.

ATELIERS FLORAUX (24 ateliers en 2022 = 6 098,45 €)

Ateliers proposés par l'équipe des résidences qui consistent à créer une composition avec des végétaux (plantes, fleurs coupées ou séchées, branchages, feuillages...). Cette activité permet d'apaiser le mental, de réguler l'humeur et d'accroître les interactions sociales.

ATELIERS CRÉATIFS (25 ateliers en 2022 = 3 596,32 €)

Ateliers proposés par l'équipe des résidences qui permettent de diminuer le sentiment d'ennui, occuper l'esprit et limiter les risques de dépression. Les activités manuelles et artistiques aident à également à développer les capacités cognitives, la concentration ainsi que la coordination entre la vision et les gestes.

LOTOS (4 lotos en 2022)

Animations qui rencontrent beaucoup de succès dans les résidences. Au-delà du plaisir de jouer, c'est aussi l'occasion pour les résidents de stimuler leur mémoire et leur concentration et bien sûr de gagner de nombreux lots !

LA MÉDIATHÈQUE VIENT À VOUS (6 séances en 2022)

Les résidences autonomie et la Médiathèque de Fontainebleau ont souhaité favoriser l'accès des résidents à la culture par la mise en place de l'activité « La Médiathèque vient à vous » (tous les 2 mois au sein de la résidence Rosa Bonheur). Ces rencontres sont l'occasion d'échanger sur divers ouvrages et auteurs, mais également d'emprunter les livres mis à disposition par la Médiathèque.

ANIMATIONS INTERNES

Différentes animations sont également proposées, tout au long de l'année, par l'équipe des résidences :

- Jeux de société (scrabble, tarot, "Dessinez c'est gagné !"...).
- Quizz variés.
- Lectures : histoires de personnalités, contes et légendes, actualités...
- Dictée, mathématiques, mots croisés, baccalauréat...
- Chants.
- Goûters, crêpes party.

REPAS A THÈMES

Tout au long de l'année des repas à thèmes sont proposés (menu thématique et décoration du restaurant).

En 2022 : nouvel an chinois, Venise, Saint-Patrick, Inde.

REPAS FESTIF AVEC ANIMATION (animations 2022 = 1 170,37 € + décorations = 1 195,20 €)

Les repas festifs sont l'occasion pour toutes et tous de se réunir et partager un moment convivial au sein des résidences autonomie. A cette occasion, une animation est également proposée.

SOIRÉES FESTIVES À LA RÉSIDENCE LORRAINE

- Apéritif intergénérationnel avec les résidents et les étudiants.
- Soirée pizza.
- Soirée Beaujolais.
- Réveillon du jour de l'an.

• **Actions Séniors**

YOGA ET GYM SÉNIORS

La résidence Rosa Bonheur met à disposition son grand salon pour certaines activités proposées par l'association « La Salamandre Bellifontaine ».

SEMAINE BLEUE

La semaine nationale des retraités et personnes âgées, plus connue sous le nom de Semaine Bleue, a lieu chaque année au mois d'octobre.

En 2022, les CCAS de Fontainebleau et d'Avon ont proposé du 3 au 8 octobre les activités suivantes :

- Visite de la médiathèque de Fontainebleau.
- Thé dansant à la Maison dans la Vallée.
- Marche autour du canal de Fontainebleau (événement intergénérationnel).
- Micro-Folies avec le musée numérique « Le baiser » à la médiathèque d'Avon.
- Visite guidée du Château de Fontainebleau.
- Projection du film « Rumba la vie » au cinéma de l'Ermitage à Fontainebleau.
- Visite guidée de l'exposition de peinture de Joss Blanchard au Théâtre Municipal de Fontainebleau suivie d'une projection d'un film sur les arbres remarquables.
- Concours de belote et initiation aux jeux de plateaux nouvelle génération à la Maison dans la Vallée.
- Spectacle de nouveau cirque « Au bonheur des vivants » à la Maison dans la Vallée.

COLIS DE FIN D'ANNÉE

Le traditionnel colis gourmand, offert aux séniors bellifontains de 70 ans et plus, a été distribué le 8 décembre 2022.

Les actions et animations au profit des séniors favorisent les échanges, luttent contre l'isolement, le repli sur soi et permettent d'entretenir les capacités physiques, sensorielles, intellectuelles et relationnelles par différents moyens ludiques et culturels.

FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de fonctionnement**

| Charges de fonctionnement Résidences autonomie | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 provisoire | CA 2022 / CA2021 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------------|------------------|
| | 1 065 455,00 | 1 149 604,00 | 1 208 385,43 | 1 120 217,37 | 960 795,65 | 1 046 963,68 | 8,57% |

Les dépenses de fonctionnement en 2022 s'évaluent à 1 046 963,68€ contre 960 795,6€ en 2021.
 Les charges générales représentent 351 776,56€ en 2022.

Les dépenses de personnel en 2022 s'évaluent à 464 237,67€ contre 444 251,95€ en 2021.
 Les dépenses de personnel représentent 44% du budget de fonctionnement.

En 2022, la rémunération des agents était constituée des éléments suivants (montants provisoires) :

- Traitement indiciaire brut : 203 182,35€, dont les avantages en nature qui correspondent à l'attribution des repas remboursés aux agents affectés aux deux résidences autonomie, pour un montant total de 6 305€.
- Charges : 162 786,79€.
- Le montant de l'adhésion au CNAS s'élève à 2 120€ pour 10 agents.
- Le montant de l'assurance du personnel s'élève à 27 217,21€ (25 625,35€ pour l'année 2022, plus un complément de 1 831,26 pour l'année 2021).
- Le montant de la médecine du travail s'élève à 1 101,41€.
- Le montant versé au cabinet NEOPTIM de 5 463,54€ pour 2022 correspond aux frais de gestion du dossier des remboursements des exonérations de charges de la CNRACL. En contrepartie, cette étude d'optimisation de nos charges nous a permis de recevoir 13 008,42€ de remboursement d'exonération de charges par la CNRACL. Une étude similaire est encore en cours avec l'URSSAF.
- Solde de la mise à disposition du personnel de décembre 2021, versé sur le budget de 2022 : 33 651,59€.
- Mise à disposition direction 2021 et 2022 : 28 714,78€.

Au 31 décembre 2022, l'effectif des résidences autonomie est de 10 agents en activité et 1 agent absent (maladie) (9 ETP) : 7 agents titulaires et 4 agents non titulaires.

L'équipe est composée d'un poste de direction, de deux assistants administratifs, de sept agents polyvalents et animation et d'un agent polyvalent et maintenance.

La directrice du CCAS, mise à disposition par la Ville, fait l'objet d'un remboursement par le CCAS à la Ville avec une charge proratisée sur chaque budget CCAS (20% sur le présent budget résidence autonomie).

En 2022, le personnel a effectué 28 jours de formation.

- **Recettes de fonctionnement**

| Libellé | CA 2021 | CA 2022 Provisoire |
|--|------------------|--------------------|
| PRODUITS DE LA TARIFICATION | 312 080 | 316 708 |
| PRODUITS FINANCIERS | 1 115 | 12 901 |
| AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION | 945 526 | 680 518 |
| Dont produits d'exploitation | 258 879 | 272 515 |
| Dont remboursement personnel non médical | 74 146 | 32 057 |
| Dont subvention Ville | 612 500 | 375 946 |
| TOTAL | 1 258 721 | 1 010 127 |

Les recettes encaissées par les résidences autonomie correspondent à la facturation des repas et des services divers proposés aux résidents (ménage, repassage, petits travaux, transport, etc...).

La recette des prestations de repas servis dans les résidences autonomie en 2022 est de 226 621,27€ contre 226 910€ en 2021.

Pour les résidences autonomie, dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), le Conseil Départemental a versé, pour l'année 2022, 23 354,20€ (contre 12 360,45€ en 2021) pour la résidence autonomie Rosa Bonheur et a notifié la somme de 15 969,20€ (contre 9 518,20€ en 2021) pour la résidence autonomie Lorraine.

La participation de la Ville, nécessaire à équilibrer les budgets M14 et M22 du CCAS, dépend du résultat de fonctionnement reporté. Elle est calculée, depuis plusieurs années, au plus juste.

En 2022, cette participation a été affectée au budget annexe pour un montant de 175 473€ pour la résidence Lorraine et 200 473€ pour la résidence Rosa Bonheur.

Autres produits de gestion courante

Les loyers et les frais de gestion encaissés en 2022 par les résidences autonomie Rosa Bonheur et Lorraine sont similaires à ceux de 2021. Le taux d'occupation des logements est en moyenne de 62 % à Rosa Bonheur (68 % en 2021, 77 % en 2020, 88 % en 2019) et de 75 % à Lorraine (68 % en 2021, 70 % en 2020, 85 % en 2019).

La crise sanitaire vécue depuis mars 2020 a fortement impacté le fonctionnement des résidences autonomie et freiné les seniors dans leur souhait de changement de lieu de vie.

En 2022, les résidences ont fait face au glissement d'un grand nombre de résidents (perte d'autonomie motrice et cognitive due aux effets post Covid-19 et au vieillissement de la population), en particulier sur la résidence Rosa Bonheur. Les limites de maintien à domicile ayant été atteintes, des orientations en EHPAD ont été sollicitées pour 7 résidents.

La venue de seniors en résidences reste compliquée notamment pour deux raisons :

- Les personnes qui souhaitent entrer en résidences font la démarche à un trop âge avancé et souvent ne remplissent plus le critère des GIR 5 et 6.
- Les bâtiments sont vieillissants et peu attractifs visuellement (locaux communs et parc locatif). De nombreux appartements sont à réhabiliter et ne peuvent pas être proposés à la location (9 pour les deux résidences).

Cependant, les demandes d'information et de visite des résidences autonomie augmentent à nouveau.

L'accueil d'étudiants depuis 2021 est également une réussite.

Au 31 décembre 2022 : 5 étudiants à la résidence Lorraine et 1 étudiant à la résidence Rosa Bonheur.

Atténuation des charges

Le chapitre intègre les produits des remboursements sur rémunération et charges du personnel. En 2022, les indemnités journalières versées par l'assurance du personnel et la CPAM lors des arrêts de travail des agents sont de 32 057,49€ (74 146,46€ en 2021).

Sur l'exercice 2022, on comptabilise 595 jours d'arrêt de travail (maladie, congé maternité, accident de travail...).

INVESTISSEMENT

• Dépenses d'investissement

Cette section comporte notamment en dépenses :

- Le remboursement des cautions des résidences autonomie (chapitre 16) : 3 477,84€.
- Les dépenses d'acquisition du matériel et mobilier (chapitre 21) : 1 160,38€.

| Année | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 | CA 2021 | CA 2022 provisoire | CA 2022 / CA2021 |
|-----------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|--------------------|------------------|
| Chapitre 21 immobilisations | 33 845 | 9 471 | 17 888 | 40 538 | 4 197 | 1 160 | -72,35 |

Au total, en 2022, 1 160€ ont été dépensés au titre des dépenses d'immobilisations corporelles pour les résidences autonomie portant sur le renouvellement des équipements et du mobilier dans les parties communes et dans les logements : tapis de désinfection des semelles pour Rosa Bonheur et Lorraine et fourniture et pose d'un WC à Lorraine.

La somme de 49 401,10€ a été engagée en 2022 avec report en 2023 pour les actions suivantes :

Rosa Bonheur et Lorraine = achat de réfrigérateurs, d'aspirateurs, de PC et installation de la climatisation.

Rosa Bonheur = achat d'un lave-vaisselle.

Lorraine = achat de mobilier administratif, travaux de revêtement de sol au rez-de-chaussée et réalisation d'un dallage béton sous le porche.

• Recettes d'investissement

Elles comprennent notamment :

- Les encaissements des cautions des résidences autonomie (chapitre 16) : 2 790,67€.
- Les dotations aux amortissements (chapitre 28) : 20 791,46€.

ORIENTATIONS 2023

• Rénovation, travaux d'amélioration et investissements

Résidence autonomie Lorraine

- Rénovation complète des sols du rez-de-chaussée (grand salon, petits salons, salle du personnel, bureaux administratifs et couloirs). Le sol du restaurant a été réhabilité en 2022.
- Climatisation du petit salon pour les périodes de fortes chaleurs et de canicule.
- Mise en bitume du sol sous le porche de la résidence.
- Remplacement de kitchenettes vétustes.
- Remplacement de sanitaires vétustes.
- Achat d'un lave-vaisselle professionnel.
- Achat de mobilier.

Résidence autonomie Rosa Bonheur

- Climatisation de la pièce N°29 pour les périodes de fortes chaleurs et de canicule.
- Mise en peinture de la réserve sèche en sous-sol.
- Remplacement de kitchenettes vétustes.
- Remplacement de sanitaires vétustes.
- Achat de mobilier.

Le recrutement d'un agent technique et de maintenance va également permettre de réaliser des travaux de rénovation et de maintenance des locaux communs et du parc locatif hors champ professionnel d'un artisan.

• **Actions et animations à destination des résidents et des personnes extérieures**

Les lois relatives à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) et de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2016 et 2017 inaugurent une nouvelle ère de la contractualisation du secteur médico-social par la consécration de l'outil « Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens » (CPOM) qui permet de moderniser le dialogue entre les pouvoirs publics et les Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) en fixant des objectifs de qualité et d'efficacité, en contrepartie de perspectives pluriannuelles sur le financement des établissements.

Pour mieux valoriser leur mission de prévention de la perte d'autonomie, les résidences autonomie peuvent bénéficier d'un financement spécifique pour les actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie à destination de leurs résidents et de personnes extérieures.

Initié en 2017, les résidences autonomie Rosa Bonheur et Lorraine ont renouvelé leurs CPOM respectifs avec le Département de Seine-et-Marne du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Les montants sont fixés par le Département, dans le respect des priorités définies par la conférence des financeurs, pour les différentes actions de prévention, à partir du concours financier global versé par la CNSA.

Le programme 2023 reprendra celui initié les années précédentes avec des nouveautés portées sur le bien-être et l'ouverture sur l'extérieur :

| Programme 2023 | Rosa Bonheur | | Lorraine | |
|---|---|---------|-----------------|---------|
| Boules de vie Eitel EKWALLA Educateur sportif sport santé | 23 séances | 2 484 € | 23 séances | 2 484€ |
| Massage assis Cécile QUEDEC Praticienne de massages assis sur chaise ergonomique | 24 séances | 3 360€ | 24 séances | 3 360€ |
| Conférences William FAUTRÉ Photographe et journaliste indépendant | 10 conférences | 2 550€ | 10 conférences | 2 550€ |
| Soins esthétiques (2023) Isabelle DA SILVA Esthéticienne | 19 séances | 1 900€ | 19 séances | 1 900€ |
| Cinéma Cinéparadis de Fontainebleau | 48 séances | 283,20€ | 48 séances | 283,20€ |
| Ateliers créatifs (animation interne) | 24 ateliers | 4 560€ | 24 ateliers | 4 560€ |
| Ateliers floraux (animation interne) | 12 ateliers | 6 000€ | 12 ateliers | CPOM RB |
| Lotus (animation interne) | 2 lotos | | 2 lotos | |
| La Médiathèque vient à vous ! Partenariat avec la Médiathèque de Fontainebleau | 6 séances à Rosa Bonheur avec la participation des résidents de Lorraine | | | |
| Repas festifs avec animation | 2 | 1 500€ | 2 | 800€ |

| | |
|--|--|
| Animations internes | Jeux de société, Quizz variés / Lectures / Dictée / Mathématiques / Mots croisés / Baccalauréat / Chants / Goûters / Crêpes party... |
| Actions culturelles (2023) Partenariat avec le théâtre de Fontainebleau | Spectacles / Les Langagières / Ateliers d'écriture / Lectures... |

Les résidences autonomie participeront également aux actions en faveur des séniors proposées sur le territoire comme les thés dansants, la Semaine Bleue et les festivités de fin d'année (colis de fin d'année).
Ces actions seront développées en 2023 par le pôle seniors, nouvellement créé.

- **Communication et ouverture sur l'extérieur**

Depuis mars 2020, la crise sanitaire COVID-19 a fortement impacté le fonctionnement des résidences autonomie. Les mesures sanitaires successives mises en place ont préservé la sécurité et la santé des résidents mais ont également conduit à un isolement des établissements.

C'est pourquoi, l'année 2023 portera sur la réouverture des résidences aux personnes extérieures (restauration et animations).

Un travail de communication devra être également engagé afin de promouvoir les établissements et les prestations proposées (création de support, site internet, communication du planning des animations...).

Le budget de fonctionnement fait l'hypothèse d'une amélioration progressive des locations par rapport au taux d'occupation connu fin 2022.

Les dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel, charges à caractère général et charges de structure), seront en hausse par rapport au BP 2022, notamment en raison des fortes augmentations du coût des énergies, de la mise en application du nouveau marché de prestation de restauration, ainsi que de l'impact de l'augmentation de la valeur du point d'indice sur les rémunérations des agents.